

NOTRE CHARTE DES PRINCIPES



PARTOUT OÙ NOUS INTERVENONS NOUS RESPECTONS CES PRINCIPES :

INDÉPENDANCE

De façon à préserver et à conserver sa liberté morale et financière, Action contre la Faim agit en fonction de ses propres principes et ne se détermine en aucun cas en fonction d'intérêts de politique intérieure ou étrangère ou d'un gouvernement, quel qu'il soit.

NEUTRALITÉ

Une victime est une victime. Action contre la Faim oeuvre dans le respect d'une stricte neutralité et impartialité politiques et religieuses. Nous pouvons cependant être conduits à dénoncer les atteintes aux droits de l'homme dont nous sommes témoins, ainsi que les entraves au bon déroulement de notre mission humanitaire.

TRANSPARENCE

Action contre la Faim s'engage, vis-à-vis de ses bénéficiaires comme de ses partenaires et donateurs, à respecter transparence et information dans l'affectation et la gestion de ses fonds, et à se doter de toutes les garanties visant à apporter la preuve de sa bonne gestion.

ACCÈS LIBRE ET DIRECT AUX VICTIMES

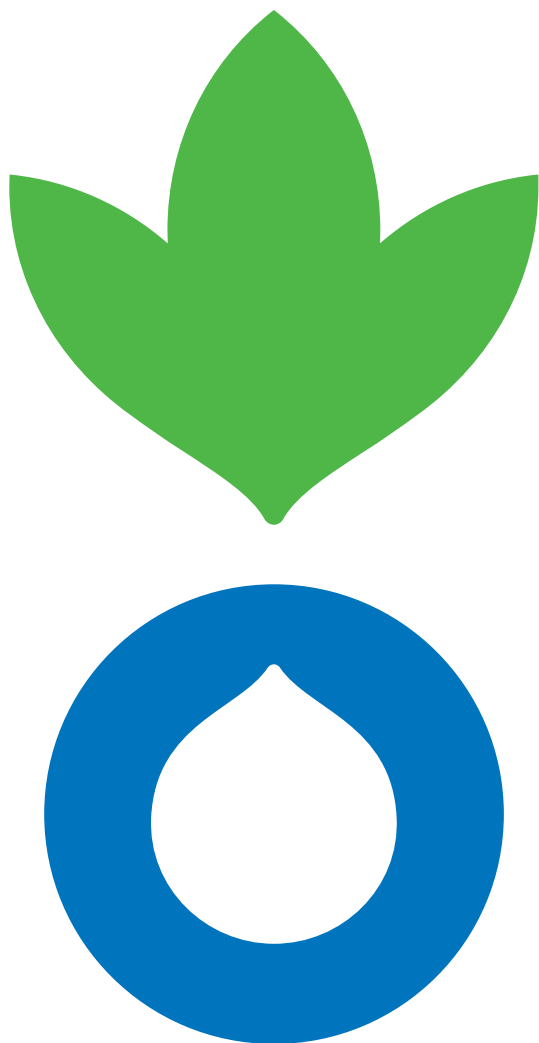
Action contre la Faim fonde son action sur une exigence de libre accès aux victimes et sur le contrôle direct de ses programmes. Nous nous donnons tous les moyens pour y parvenir, nous dénonçons les entraves à notre action et agissons pour y mettre fin. Nous vérifions aussi l'affectation de nos ressources, afin que celles-ci parviennent bien aux individus auxquels elles sont destinées. En aucun cas, les partenaires avec lesquels nous sommes amenés à travailler ne doivent être les ultimes bénéficiaires de nos programmes d'aide.

NON-DISCRIMINATION

Action contre la Faim se refuse, dans son action, à toute discrimination de race, de sexe, d'ethnie, de religion, de nationalité, d'opinion ou de classe sociale.

PROFESSIONNALISME

Action contre la Faim fonde la conception, la réalisation, la gestion et l'évaluation de ses programmes sur des exigences de professionnalisme et sur la capitalisation de son expérience, afin d'optimiser son efficacité et l'utilisation de ses ressources.



Tous les membres d'Action contre la Faim adhèrent aux principes de la charte et s'engagent à la respecter.